



POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DU CONCOURS D'ÉCRITURE

« Vivre ensemble : tes mots font la différence »

Le CRESO accorde une grande importance à la protection des renseignements personnels recueillis dans le cadre du concours d'écriture « Vivre ensemble : tes mots font la différence ».

La présente politique vise à informer les participantes et participants, ainsi que leurs parents ou tuteurs le cas échéant, de la manière dont les renseignements personnels sont collectés, utilisés, conservés et protégés.

1. Renseignements personnels recueillis

Dans le cadre du concours, les renseignements personnels suivants peuvent être recueillis :

- Nom et prénom de l'élève;
- Niveau scolaire (4e ou 5e secondaire);
- Numéro de groupe (le cas échéant);
- Nom de l'école fréquentée;
- Nom de l'enseignante ou de l'enseignant responsable (le cas échéant);
- Adresse courriel de l'élève ou de la personne responsable de la soumission;
- Texte soumis dans le cadre du concours;
- Consentements requis (règlement du concours et autorisation de diffusion).

Aucun renseignement personnel non pertinent au concours n'est exigé.

2. Finalités de la collecte

Les renseignements personnels sont recueillis uniquement aux fins suivantes :

- Gérer les inscriptions et les soumissions au concours;
- Assurer l'évaluation des textes par le jury;
- Communiquer avec les participantes et participants ou les établissements scolaires;
- Annoncer les résultats et remettre les prix;
- Publier et diffuser les textes gagnants ou finalistes;
- Produire des bilans ou redditions de comptes liés au projet, sous forme de données anonymisées.

3. Utilisation et communication des renseignements

Les renseignements personnels recueillis :

- Sont accessibles uniquement aux personnes autorisées impliquées dans l'organisation et l'évaluation du concours;
- Peuvent être partagés avec les membres du jury et les établissements scolaires concernés, uniquement aux fins du concours;
- Ne sont en aucun cas vendus, loués ou utilisés à des fins commerciales.

Les textes gagnants ou des extraits de ceux-ci peuvent être diffusés publiquement à des fins de sensibilisation, dans le respect des consentements obtenus. Pour les élèves mineurs, la publication des textes gagnants ou finalistes est conditionnelle à l'obtention d'un consentement parental écrit.



4. Conservation et destruction des renseignements

Les renseignements personnels sont conservés uniquement pour la durée nécessaire à la gestion du concours et à la remise des prix.

À la fin du concours, les renseignements sont détruits de façon sécuritaire, à l'exception :

- des textes gagnants ou finalistes, qui peuvent être conservés à des fins d'archives ou de diffusion;
- des renseignements requis à des fins administratives ou de reddition de comptes, conservés pour la période prévue par la loi.

5. Mesures de protection

Le CRESO met en place des mesures de sécurité raisonnables pour protéger les renseignements personnels contre la perte, le vol, l'accès non autorisé, la divulgation ou l'utilisation abusive, notamment par des contrôles d'accès et des pratiques de gestion sécuritaires.

6. Droits des personnes concernées

Conformément à la législation applicable, toute personne peut :

- Demander l'accès aux renseignements personnels la concernant;
- Demander la rectification de renseignements inexacts, incomplets ou équivoques;
- Retirer son consentement à la diffusion, lorsque applicable, sous réserve des obligations déjà remplies.

Toute demande doit être formulée par écrit.

7. Personne responsable

Pour toute question relative à la présente politique ou au traitement des renseignements personnels, veuillez communiquer avec :

Thomas Gauvin, Chargé de projets – Relations interculturelles

Courriel : thomasg@creso-emploi.ca

8. Acceptation de la politique

En soumettant un texte au concours, la participante ou le participant confirme avoir pris connaissance de la présente politique de confidentialité et y consentir.

Salaberry-de-Valleyfield, 4 février 2026